



DELF/ DALF

**Programmes, cours et politiques de l'Université
2016-2017**

L'extrait en version PDF de la publication Programmes, cours et politiques de l'Université est une image instantanée et archivée du contenu en ligne, en date du jour indiqué dans le titre de bas de page du document PDF. Les documents d'archives sont accessibles au site suivant : www.mcgill.ca/study/fr.

Cette publication sert de guide aux candidats, futurs étudiants, étudiants actuels ainsi qu'aux membres du personnel enseignant et de l'administration.

1. L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication en ligne, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.
2. Le Sénat constitue l'autorité finale en ce qui a trait à l'interprétation des politiques universitaires.
3. Les étudiants sont tenus de se renseigner au sujet des règlements, procédures et politiques de l'Université ainsi qu'au sujet des exigences spécifiques relatives à leur grade, diplôme ou certificat.
4. Tous les étudiants inscrits à l'Université McGill s'engagent à respecter les règlements, les procédures et les politiques en vigueur.
5. Bien qu'ils aient droit aux services d'aide pédagogique disponibles sur demande, les étudiants sont néanmoins tenus de sélectionner les cours pertinents en vue de satisfaire aux exigences du programme menant à l'obtention de leur diplôme.
6. Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à cette publication sont possibles. Pour consulter les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.
7. L'année universitaire comprend le début du trimestre d'automne et se poursuit jusqu'à la fin du trimestre d'hiver d'une année donnée. Les étudiants qui débutent leurs études au cours de cette période devront respecter les règlements énoncés dans la présente publication, ceux-ci étant en vigueur à partir du début du trimestre d'automne.
8. Sous réserve de toute autre clause stipulée dans la présente publication, il est expressément entendu par l'ensemble des étudiants que l'Université McGill n'accepte aucune responsabilité d'offrir des cours de formation, des programmes, des services de résidence ou autres, y compris les services réguliers ayant trait à la vie scolaire, de résidence ou autres issus de circonstances d'interruption de services, d'incendie, d'inondation, de grève, d'arrêt ou de conflit de travail, de guerre ou d'insurrection, à la suite de l'adoption d'une loi, d'une catastrophe naturelle ou de cause (similaire ou non aux cas susmentionnés) qui, à juste titre, empêcherait d'offrir ces cours.

Nota : Dans la présente publication, « vous » se rapporte aux étudiants nouvellement admis, réadmis ou en renouvellement d'inscription à McGill.

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant

Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2016 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.

Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à la présente publication sont possibles. Pour connaître les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.

-
- 1 DELF (Diplôme d'études en langue française) / DALF (Diplôme approfondi de langue française), page 7
 - 2 Introduction, page 7
 - 2.1 Coordonnées, page 7
 - 2.2 Personnel administratif, page 7
 - 3 Diplômes, page 7

1 DELF (Diplôme d'études en langue française) / DALF (Diplôme approfondi de langue française)

Souhaitez-vous étudier dans une université en France ou dans un autre pays francophone ? Aimeriez-vous travailler dans un milieu francophone en Europe ? L'Université McGill est le centre d'examens au Québec pour la délivrance de certifications de langue française. Toute personne intéressée par une attestation officielle de compétence en français langue seconde ou langue étrangère peut obtenir le Diplôme d'études de langue française (DELF) ou le Diplôme approfondi de langue française (DALF) à l'ÉEP de McGill. L'obtention du DELF ou du DALF permet d'être admis dans une université française sans autre épreuve linguistique. Ces diplômes sont reconnus par le Conseil de l'Europe, par les employeurs européens et par les universités d'autres pays francophones.

2 Introduction

L'Université McGill est le centre d'examens du DELF et du DALF pour le Québec. Le Diplôme d'études en langue française (DELF), composé de deux niveaux, et le Diplôme approfondi de langue française (DALF) sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (France) pour attester les compétences en français des candidats étrangers. Ces diplômes sont reconnus par le Conseil de l'Europe et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Le DALF atteste la capacité à suivre efficacement les cours d'une université française ou francophone et dispense des tests linguistiques d'entrée dans les universités françaises.

La qualité du DELF et du DALF est reconnue par les employeurs français et européens. Il existe des centres d'examen DELF et DALF dans 130 pays.

Toute personne désireuse de passer les examens DELF et DALF doit s'inscrire au Centre d'examens du Québec de l'Université McGill.

2.1 Coordonnées

Centre d'examens du Québec

Diplôme d'études en langue française / Diplôme approfondi de langue française

Traduction et expression écrite

688, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1181

Montréal (Québec) H3A 3R1

Téléphone : 514-398-2681

Télécopieur : 514-398-1769

Courriel : delf-dalf.scs@mcgill.ca

Site Internet : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/examens-et-certification-0/attestation-delfdalf



Nota : Veuillez inscrire « DELF/DALF » dans la ligne Objet de votre message.

2.2 Personnel administratif

Personnel administratif

Emmanuelle Guidez; B.A., M.A. (Charles de Gaulle, Lille III)

Coordonnatrice de programme, Programme intensif de français et projets spéciaux, langues et communication interculturelle

3 Diplômes

Ces diplômes, délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (France), sont accessibles à toute personne étudiant le français ou intéressée par une attestation officielle de compétence en français langue seconde ou étrangère. L'obtention du DALF permet d'être admis dans une université française sans autre test linguistique.

DELF, 1er niveau

Le DELF 1er niveau atteste l'acquisition des compétences de base en français, c'est-à-dire l'aptitude à communiquer en français dans toutes les situations courantes de la vie quotidienne.

2 unités :

- A1
- A2

DELF, 2e niveau

Le DELF 2e niveau correspond à un approfondissement de ces compétences : il comprend une connaissance générale de la civilisation francophone (française, québécoise, etc.) et une introduction à l'usage spécialisé du français dans une discipline choisie par le candidat ou la candidate.

2 unités :

- B1
- B2

DALF

Le DALF (Diplôme approfondi de langue française) concerne l'emploi spécialisé de la langue française dans une discipline choisie par le candidat. Ce diplôme indique une connaissance approfondie du français en général ainsi qu'une aisance dans certains sujets spécialisés.

2 unités :

- C1
- C2

Conditions

Le DELF est constitué de quatre (4) unités et le DALF de deux (2) unités. Vous pouvez les obtenir indépendamment l'une de l'autre dans le ou les pays de votre choix. Chaque unité correspond approximativement à une centaine d'heures d'apprentissage et est sanctionnée par un diplôme. Les notes sont définitives et sans appel.

Vous pouvez obtenir les différentes unités à votre rythme : celles que vous aurez déjà obtenues demeureront dans votre dossier. Si vous le souhaitez, vous pouvez échelonner la passation de ces unités sur plusieurs années ou, au contraire, vous présenter à plusieurs unités pendant une même session (par exemple, les deux unités du DELF 1er niveau). Aucun diplôme antérieur n'est exigé pour l'inscription aux examens DELF et DALF, ni aucune justification de préparation particulière ou de niveau.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au site

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/examens-et-certification-0/attestation-delfdalf.

Téléphone : 514-398-2681

Télécopieur : 514-398-1769

Pour en savoir plus, y compris les dates, les frais à débourser et les formulaires d'inscription, consultez le site Internet suivant :

McGill : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/examens-et-certification-0/attestation-delfdalf/inscription

Pour de plus amples renseignements concernant les examens, voir :

France : Centre international d'études pédagogiques : DELF DALF

www.ciep.fr/delf-dalf

Canada : site Web DELF-DALF :

delf-dalf.ambafrance-ca.org

Équivalences : DELF - DALF

DELF - DALF	Conseil de l'Europe	ALTE*
DALF C2	C2	5
DALF C1	C1	4
DELF B2	B2	3
(anciennement les unités A5 et A6)		
DELF B1	B1	2
(anciennement les unités A3 et A4)		
DELF A2	A2	1
DELF A1	A1	

DELF - DALF

Conseil de l'Europe

ALTE*

* *Association of Language Testers in Europe*

